

# Ma Qualité de l'air ... j'y vois

Conseil de quartier de l'Aéroport  
Comité Qualité de l'Air

9 avril 2019

# Introduction

Créé en 2013, le comité sur la qualité de l'air a pour objectif de sensibiliser les citoyens aux problèmes principalement causés par le chauffage au bois et les foyers extérieurs et de réduire leur impact au niveau santé, sécurité et environnement.

Il est composé actuellement de trois membres : Réjean Martel, Nicole Thibault et Alain Michard

# **Sujet de discussion**

**Basé sur des extraits de l'article  
du journal Le Soleil paru le  
mercredi 19 décembre 2018**

# Santé

- « La Ville de Québec doit réglementer l'utilisation des appareils de chauffage au bois comme l'a fait la Ville de Montréal, estime la Direction de santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale, qui rappelle que ce type de chauffage affecte considérablement la qualité de l'air en hiver. »

# Santé (suite)

- « Selon la Dre Goupil-Sormany, coordonnatrice des activités santé et environnement à la Direction de santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale qui s'est montrée préoccupée par les statistiques de qualité de l'air du ministère de l'Environnement, qui révèlent une problématique particulière dans le secteur Champigny, le problème est double: le chauffage au bois l'hiver et «les citoyens qui brûlent des choses dans leur cour» les beaux jours venus. »

# Santé (suite)

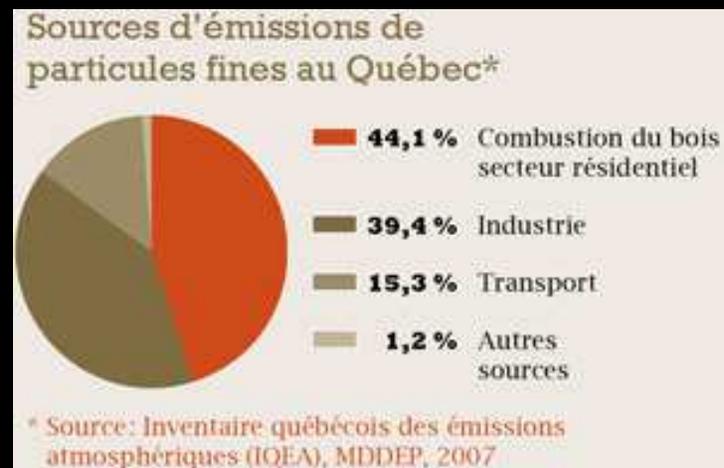
- Particules émises par le chauffage au bois de très petite taille, soit moins de 2,5 micromètres.
- Une partie reste dans les poumons, et ce pour toujours.

# Environnement

- Au ministère de l'Environnement, on explique que «le nombre de jours de mauvaise qualité de l'air plus élevé à la station de l'école Les Primevères est dû à une topographie qui défavorise la dispersion des contaminants atmosphériques».... Dans ce secteur, le chauffage au bois est la principale source d'émission de particules fines», confirme le porte-parole du ministère, Clément Falardeau

# Environnement

- Au Québec, le chauffage résidentiel au bois est responsable de 44,1% des émissions de particules fines provenant des activités humaines.



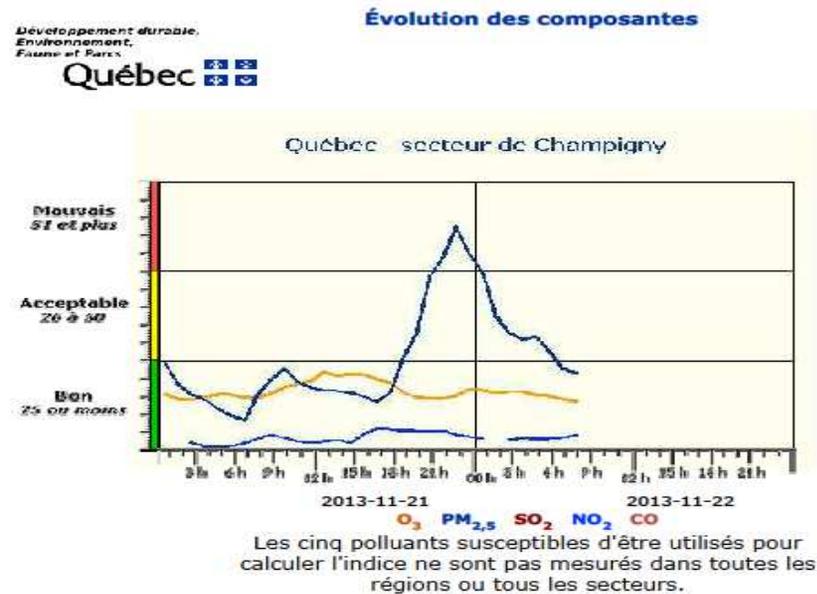
# Environnement (suite)

- Un poêle à bois non certifié émet autant de particules fines dans l'atmosphère en 9 heures qu'une automobile parcourant 18 000 kilomètres.

# Secteur Champigny

- Situation particulière
- 1 maison sur 3 utilise le chauffage au bois dans le quartier Champigny
- Sonde dans la cour de l'école Primevères

# Indice de la qualité de l'air



# Normes et règlements

Appareils de chauffage au bois:

- **USEPA** (US Environmental Protection Agency)
- **ACNOR B415.1** (Association Canadienne de Normalisation)

# Normes et règlements (suite)

Foyer extérieur:

- Villes pionnières: exclusions totales
- Des règles à suivre.

# foyer extérieur

# 170

Normes applicables à l'installation d'un  
foyer extérieur



### Localisation

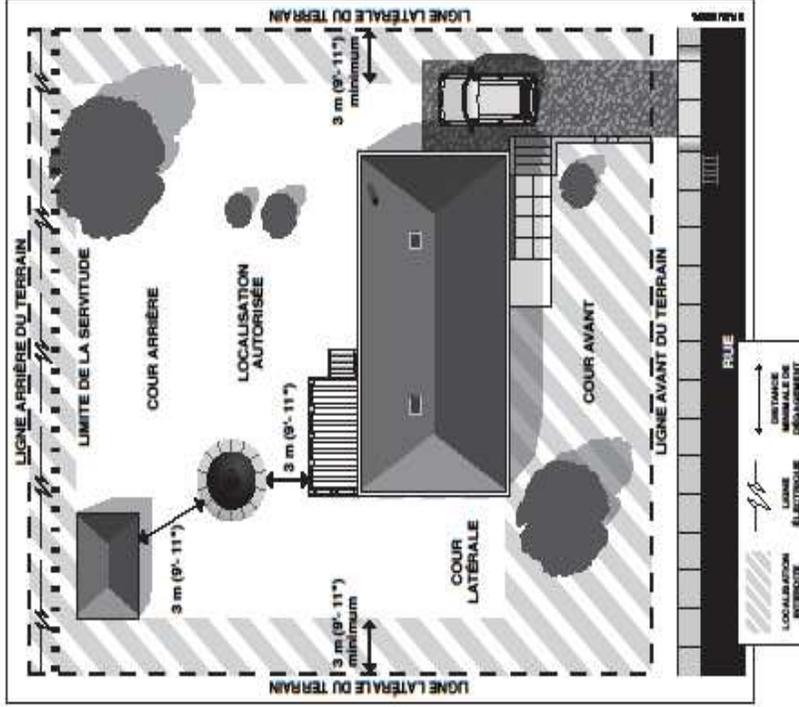
- cour latérale ou arrière
- cour avant secondaire à l'extérieur de la marge avant

### Distance de dégagement

- 3 m (9' 11") d'une limite de propriété
- 3 m (9' 11") d'un bâtiment ou d'une construction comportant un revêtement combustible (cloiture, terrasse, etc.)

### Note

- l'âtre et la cheminée doivent être munis d'un pare-étincelles
- aucun accélérateur ni aucune matière dérivée ou fabriquée à partir de pétrole ne doit être utilisé dans un foyer extérieur
- le foyer extérieur ne peut être utilisé pour incinérer des déchets ou des résidus de construction
- lorsqu'il est allumé, un foyer extérieur doit être constamment sous surveillance d'un adulte, et ce, tant qu'il n'est pas éteint de façon à ne plus constituer un risque d'incendie.



**MISE EN GARDE**  
Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une loi ou une recommandation de la Ville de Québec. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

Pour plus de renseignements, communiquez avec la Division de la gestion du territoire de votre arrondissement ou visitez le [www.ville.quebec.qc.ca](http://www.ville.quebec.qc.ca)



# Démarche proposée et actions recommandées

## 1 - Chauffage au bois:

Que la Ville de Québec se prévale d'un règlement sur l'utilisation des poêles et foyers au bois et en attendant qu'elle fasse des recommandations pour les périodes de smog.

# Démarche proposée et actions recommandées (suite)

## 2 - Foyers extérieurs l'été

Que la Ville de Québec effectue une surveillance accrue du respect des normes et règlements en vigueur.

# Démarche proposée et actions recommandées (suite)

**3 - Ma qualité de l'air J'y tiens - Je ne roule pas? Je coupe le moteur.**

Que la Ville de Québec fasse respecter davantage le règlement R.A.V.Q. 337 qui interdit de laisser le moteur de son véhicule en marche au ralenti pour une durée supérieure à 3 minutes.

# Démarche proposée et actions recommandées (suite)

## 4 - Circulation et congestion automobile

La congestion automobile aux heures de pointe sur l'Autoroute Félix-Leclerc étant également une source importante de pollution atmosphérique pour le secteur Champigny, que la Ville de Québec collabore avec le Ministère des Transports pour améliorer la fluidité de la circulation sur cet axe.

# Conclusions

- Pour notre santé, notre sécurité, notre environnement...
- Pour la santé, la sécurité, l'environnement de nos voisins...
- Posons des gestes « Éco-civiques »

# Conclusions (suite)

- Alerte au SMOG = Pas de chauffage au bois
- Je ne roule pas ? = Je coupe le moteur

# Merci de votre attention

... et voyez-y !